



# Bulletin de Santé du Végétal

Nouvelle-Aquitaine



## Pomme de terre

**N°07**  
**14/05/2024**



**CHAMBRE  
D'AGRICULTURE  
NOUVELLE-AQUITAINE**

### Animateurs filière

Zone Poitou-Charentes :  
Jean-Michel LHOÏTE  
[jean-michel.lhote@acpel.fr](mailto:jean-michel.lhote@acpel.fr)  
**ACPEL**

Zone Limousin :  
Noëllie LEBEAU  
[noellie.lebeau@creuse.chambagri.fr](mailto:noellie.lebeau@creuse.chambagri.fr)  
**CDA 23**

Zone Aquitaine :  
Nathalie DASTE  
[nathalie.daste@fredon-na.fr](mailto:nathalie.daste@fredon-na.fr)  
**FREDON NA**

### Directeur de publication

Luc SERVANT  
Président de la Chambre  
Régionale Nouvelle-Aquitaine  
Boulevard des Arcades  
87060 LIMOGES Cedex 2  
[accueil@na.chambagri.fr](mailto:accueil@na.chambagri.fr)

### Supervision

DRAAF  
Service Régional  
de l'Alimentation  
Nouvelle-Aquitaine  
22 Rue des Pénitents Blancs

Reproduction intégrale  
de ce bulletin autorisée.

Reproduction partielle autorisée  
avec la mention « extrait du  
bulletin de santé du végétal  
Nouvelle-Aquitaine Pomme de  
terre N°X du JJ/MM/AA »

**ÉCOPHYTO**  
RÉDUIRE ET AMÉLIORER  
L'UTILISATION DES PHYTOS

**BULLETIN DE  
SANTÉ DU VÉGÉTAL**  
ÉCOPHYTO

Bulletin disponible sur [bsv.na.chambagri.fr](http://bsv.na.chambagri.fr) et sur le site de la DRAAF [draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal](http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal)

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**  
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

### Ce qu'il faut retenir

#### ▪ **Météo :**

- Des cumuls pluviométriques ont été enregistrés dans tous les secteurs avec une disparité entre le Limousin et les autres zones. Malgré ces conditions pluvieuses, les buttes deviennent sèches, des irrigations peuvent être nécessaires (notamment en sols sableux).
- Les températures estivales enregistrées en milieu de semaine dernière, laissent place des températures plus douces.
- Les prévisions météorologiques annoncent des conditions douces et humides jusqu'au début de la semaine prochaine.

#### ▪ **Situation générale :**

- **Île de Ré :** les arrachages des cultures bâchées sont terminés. Les producteurs récoltent les plein-champs (durée estimée jusqu'au 15-20 juin).
- **Aquitaine :** floraison en cours pour les parcelles les plus précoces.
- **Limousin :** les pommes de terre ayant pu être implantées à la mi-avril sont entrain de lever. Dans les zones froides et humides, les cultures mettent du temps à sortir.

▪ **Mildiou :** d'une façon générale, le risque est toujours élevé. Il est qualifié de moyen à élevé pour les variétés sensibles et intermédiaires. Les conditions climatiques actuelles sont favorables à son développement ; la vigilance est de mise notamment pour les parcelles arrivant à floraison.

▪ **Taupins :** des perforations amènent à des pertes sur la chaîne de conditionnement de l'Île de Ré (très variable suivant les lots).

▪ **Rhizoctone brun :** sur l'Île de Ré, le taux de déchets est encore faible pour les arrachages des cultures de plein-champ (lien direct avec la durée de présence des tubercules dans le sol).

▪ **Doryphores :** sur Ré, les premières éclosions sont observées : le risque est élevé. Des adultes et des pontes sont observés en Gironde, en Lot-et-Garonne et dans les Landes.

▪ **Phytotoxicités herbicides :** avec des cumuls importants de pluies (migration des produits), on note quelques cas de fortes phytotoxicités.

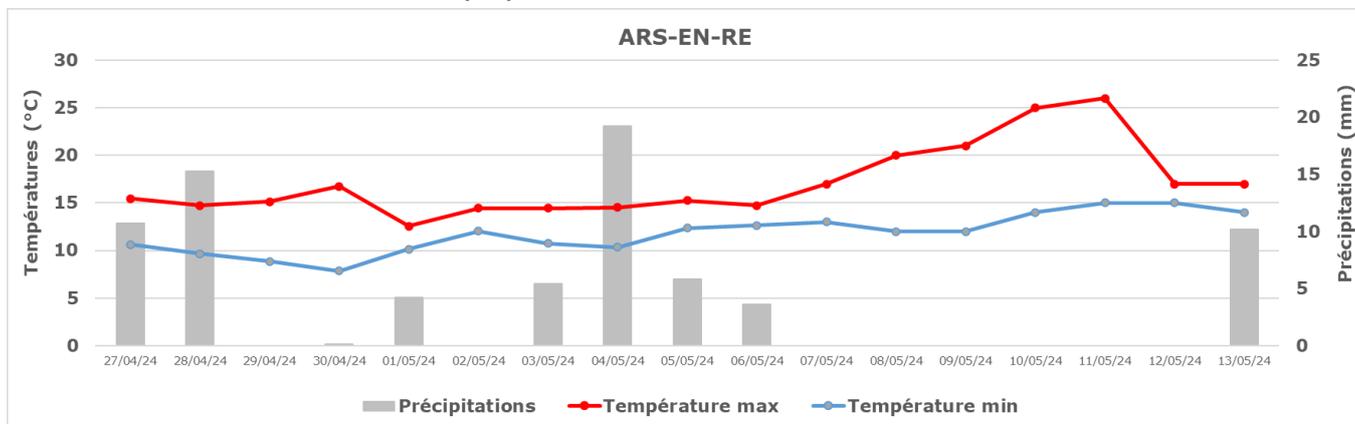
### **Notes nationales et informations**

- Lien vers la « [dernière mise à jour](#) » de la **liste biocontrôle**.
- Lien vers la note « suivi des populations de mildiou de la pomme de terre et de la tomate en France » ([ICI](#)).
- Information réglementaire DRAAF/SRAL sur les traitements phytosanitaires en période de floraison.

# Pomme de terre

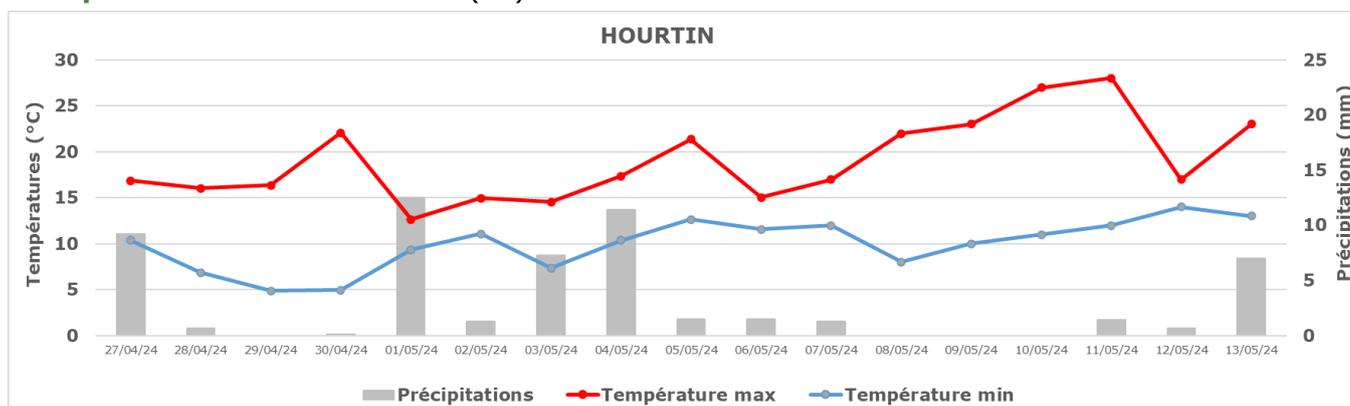
## • Météo et contexte de production

### • Île de Ré : ici cas d'Ars-en-Ré (17)



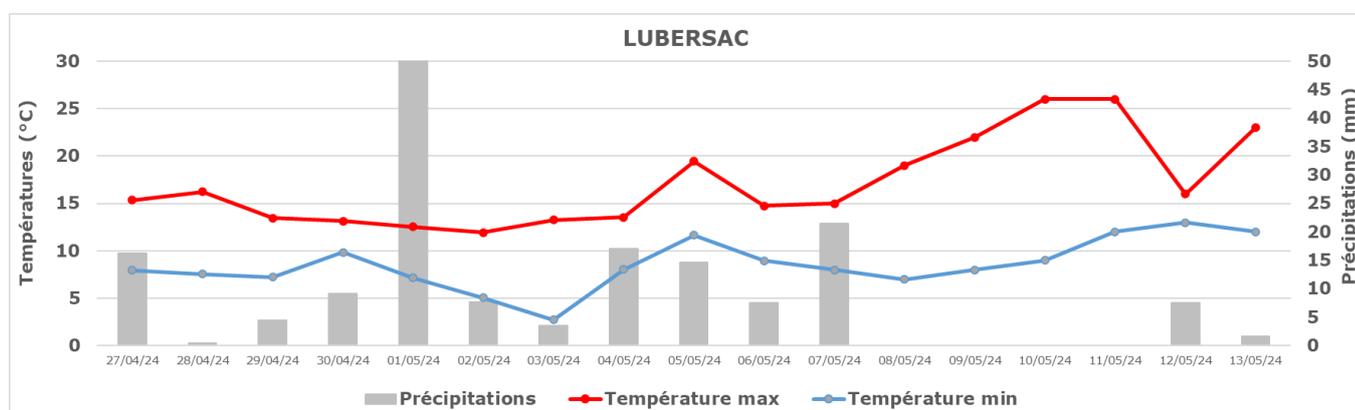
Cumuls de pluies : 74.5 mm – Température maximale enregistrée : 26 °C – Température minimale enregistrée : 7.85 °C

### • Aquitaine : ici cas de Hourtin (33)



Cumuls de pluies : 55.9 mm – Température maximale enregistrée : 28 °C – Température minimale enregistrée : 4,9°C

### • Limousin : ici cas de Lubersac (19)



Cumuls de pluies : 161.6 mm – Température maximale enregistrée : 26 °C – Température minimale enregistrée : 2,8°C

Durant les 7 derniers jours, les conditions météorologiques peuvent se résumer à :

- Le cumul des précipitations est hétérogène selon les secteurs variant ainsi de 10 mm en Aquitaine et sur l'Île de Ré à 30 mm dans le Limousin.

- En ce qui concerne les températures, d'une façon générale, on relève une augmentation significative de celles-ci en milieu de semaine dernière, jusqu' à 28°C enregistrés en Gironde.
- Pour les différents secteurs, les prévisions météorologiques annoncent un temps doux et humide ; des pluies sont annoncées.

Ces conditions ont influencé les conditions de production :

- La fréquence des pluies et des cumuls élevés ont compliqué ou compliquent toujours les chantiers de plantation (les créneaux de plantation ont été courts).
- Sur l'île de Ré et en Gironde, pour les premières plantations (primeur), les températures douces jusqu'au 20 mars, puis à nouveau début avril, avaient permis de bons démarrages des plantes. Les développements ont été rapides, notamment pour les cultures de plein-champ non couvertes. Depuis la période froide, on note un ralentissement végétatif.

- **Situation générale pour le secteur Île de Ré :**

**Production de plein-champ :** les arrachages sont en cours et devraient encore durer environ 5 semaines (ceux des cultures bâchées sont terminés). Avec une durée de cycle plus courte, les tubercules présentent encore peu de déchets liés au Rhizoctone brun (avec cependant des variabilités parcellaires).

- **Situation générale pour le secteur Aquitain :**

**Pour la Gironde :** pour les plantations réalisées à la mi-mars, la floraison est en cours. Tandis que pour les plantations de la mi-avril, 50 à 60 % des plants ont levé. La levée débute pour les plantations de fin avril.

**Pour le secteur des Landes :** ces cultures de pomme de terre sont destinées à l'industrie. Leur développement varie de 10 à 40 cm selon les variétés.

**Pour le Lot-et-Garonne :** les stades varient entre la levée et 40 cm.

- **Situation générale pour le secteur du Limousin :**

La succession de plusieurs belles journées ensoleillées a permis de reprendre les chantiers de plantation et de réaliser les premiers buttages chez certains. Puis le retour, trop rapide, de la pluie a stoppé les possibilités d'intervention dans les champs ; beaucoup de plants attendent toujours d'être mis en terre.



**Levée en cours des plantations**

(Crédit Photo : Chambre d'agriculture de la Corrèze et Comité Centre et Sud)

## • Mildiou (*Phytophthora infestans*)

**Sur l'Île de Ré :** des foyers de mildiou ont été présents précocement. Depuis, la pression exercée est variable suivant les conditions d'humidité, mais demeure présente.

En comparaison des cultures bâchées, pour les cultures de plein-champ les symptômes sont moins étendus, plus diffus et plus épars. Ce bioagresseur est actuellement « contenu ». Cependant, les conditions humides maintiennent une forte pression du mildiou (notamment sur le secteur de Sainte-Marie-de-Ré).



**Types de symptômes actuellement observés** (Crédit Photo : Jérôme POULARD – UNIRÉ)

**En Aquitaine :** en Gironde, d'une façon générale, le mildiou est bien contenu actuellement. Les premiers symptômes avaient été observés dans les parcelles précoces, sans progression. Pour le secteur du Lot-et-Garonne, deux foyers de mildiou avaient été notés sur les cultures débâchées sur le secteur de Gontaud de Nogaret, sans évolution. Pour le secteur des Landes, on ne note pas de signalement de taches de mildiou.

**En Limousin :** ce temps relativement doux alternant éclaircies et averses est favorable au champignon. Il existe un risque pour les variétés les plus sensibles et les plus avancées, notamment en présence de tas de déchets ou de jardins à proximité (sources d'inoculum primaire).

**Rappel des conditions de développement du mildiou :** les conditions climatiques idéales pour la formation des spores sont une succession de périodes humides et relativement chaudes (températures optimales 18-22°C). La germination des spores est ensuite possible dès que la durée d'humectation du feuillage est égale ou supérieure à 4 heures, assortie de températures comprises entre 3 et 30°C (températures optimales 8-14°C). Par la suite, les pluies et les hygrométries supérieures à 90 % associées à des températures comprises entre 10 et 25°C favorisent l'évolution de la maladie.

**Évaluation du risque :** le modèle épidémiologique MILEOS® aide à identifier les périodes à risque. Il simule le développement des générations de mildiou en s'appuyant sur les données météorologiques (température, hygrométrie). Il permet de gérer le risque en fonction des sensibilités variétales (variétés sensibles, intermédiaires, résistantes) mais uniquement dans les conditions de plein champ.

## Évaluation du risque au 14/05/2024 avec MILEOS® :

	Stations météorologiques	Pluviométrie sur les 7 derniers jours	Dépassements du seuil de risque sur les 7 derniers jours	Niveaux de risque
Ré	Ars en Ré (17)	0 mm	12 mai	Faible (VR) à moyen (VS, VI)
	Le Bois Plage en Ré (17)	0 mm	12 mai	Faible (VR) à moyen (VS, VI)
	Sainte Marie de Ré (17)	0.2 mm	8, 12, 13 mai	Faible à moyen (VR) à moyen / élevé (VS, VI)
Limousin	Chabanais (16)	17.4 mm	13 mai	Faible (VR) à élevé (VS, VI)
	Lubersac (19)	30.9 mm	12, 13 mai	Faible (VI, VR) à élevé (VS)
	Voutezac (19)	11.0 mm	7, 12, 13 mai	Moyen (VR) à élevé (VS, VI)
	Ahun (23)	18.2 mm	13 mai	Faible (VI, VR) à élevé (VS)
	Dun le Palestel (23)	44.4 mm	13 mai	Faible (VI, VR) à élevé (VS)
	Coussac Bonneval (87)	13.4 mm	12, 13 mai	Faible (VI, VR) à élevé (VS)
	Peyrat de Bellac (87)	22.2 mm	12, 13 mai	Faible (VI, VR) à élevé (VS)
	Verneuil sur Vienne (87)	26.1 mm	13 mai	Faible (VI, VR) à élevé (VS)

Les niveaux de risque (absent, faible, moyen, élevé, très élevé) sont issus de l'interprétation conjuguée des données du modèle MILEOS®, des prévisions météorologiques et de la situation notée sur le terrain.  
Ils sont déclinés par variétés (VS : variétés sensibles, VI : variétés intermédiaires, VR : variétés résistantes).

### Mesures de prophylaxie :

- Sous abris mais aussi sous bâches, les atmosphères confinées (chaudes et humides) sont favorables au développement de cette maladie, c'est pourquoi pour ce type de production, la bonne gestion de l'aération des tunnels est cruciale.
- L'eau et la présence d'humidité sont aussi primordiales. Ainsi, la pratique des irrigations doit permettre un ressuyage rapide et éviter toute stagnation de l'eau (choix des horaires d'arrosage, éviter les fuites à la base des asperseurs et au niveau des raccords...).
- La présence « d'inoculum de départ » est aussi déterminante dans l'apparition des premiers foyers. Ainsi, il est important de ne pas « entreposer » des tas de déchets dans un coin de champ. En l'absence de gel, les repousses issues de ces déchets sont la première source de contamination. En fin de culture N-1, il est important de gérer ses déchets, complètement !
- De même, des parcelles qui ont présenté des symptômes les années précédentes sont plus propices à des manifestations précoces.

**Évaluation du risque :** Les conditions climatiques actuelles (douces et humides) sont favorables au développement du mildiou. Le risque mildiou est encore élevé sur l'Île de Ré (notamment sur la commune de Sainte-Marie-de-Ré).

En Aquitaine, les foyers observés ont été contenus. Toutefois, la vigilance reste de mise d'autant plus sur les parcelles arrivant au stade floraison. Le risque est à évaluer en fonction du stade de la culture.

Dans le Limousin, le temps relativement doux alternant éclaircies et averses est favorable au champignon. Il existe un risque pour les variétés les plus sensibles et les plus avancées, notamment en présence de tas de déchets ou de jardins à proximité (sources d'inoculum primaire).

### • Rhizoctone brun (*Rhizoctonia solani*)

Pour les productions bâchées, l'allongement des cycles avait conduit à un pourcentage élevé de déchets causés par différentes manifestations du Rhizoctone brun (déformations, crevasses, plaques de sclérotés et des perforations). Pour certains lots, en cumulant le tri sur l'arracheuse et la chaîne de conditionnement, ce taux de déchets a parfois dépassé les 30% du tonnage.

En ce qui concerne, les arrachages des plein-champs, ce taux de déchets est plus faible (en lien direct avec la durée de séjour des tubercules dans le sol).

**Évaluation du risque** : le risque est dorénavant à relier avec le risque intrinsèque à la parcelle et la durée de présence des tubercules dans le sol.



**Différents déchets retirés sur la chaîne de conditionnement** (Crédit Photos : Clarisse BANNERY – ACPEL)

**Remarque** : le Rhizoctone brun occasionne (entre-autres choses) des déformations des tubercules. Mais actuellement, on observe aussi des déformations liées à des phytotoxicités herbicides (en lien avec les importants cumuls de précipitations). Les différences ne sont pas toujours évidentes à la première observation (voir la photo dans la rubrique « phytotoxicités herbicides »).

- **Taupins (différentes espèces, dont *A. sordidus*)**

En progression pour les cultures de plein-champs, on note des perforations significatives par des taupins. Pour certains lots, les dégâts sont très dommageables (jusqu'à 20 à 25% de pertes).

**Évaluation du risque** : suivant les lots, on note des taux de déchets variables (de quelques % à plus de 25 % pour quelques lots). Le risque est présent et plus élevé dans certains contextes.



**Taupin en pleine action**

(Crédit Photos : Clarisse BANNERY – ACPEL)

### **Doryphore (*Leptinotarsa decemlineata*) :**

**Sur l'île de Ré** : suite aux premières pontes, on observe les premières éclosions et les premiers dégâts (encore légers). Cette observation conduit à un risque élevé.

**En Aquitaine** : des adultes de doryphores sont régulièrement relevés, des pontes sont visibles dans le Lot-et-Garonne, dans les Landes et en Gironde.

Pour rappel, le risque est perceptible à partir des premières pontes : émergence des adultes du sol → accouplement → ponte → éclosions → puis les larves débutent la consommation du feuillage.



**Adulte et Pontes** (Crédit photos : Jérôme POULARD - UNIRÉ)

**Évaluation du risque :** sur les parcelles où l'on observe des pontes et de premières éclosions, le risque est élevé. Ailleurs, une surveillance des pontes est nécessaire.

- **Phytotoxicités herbicides**

Depuis les premières levées, on note régulièrement des phytotoxicités herbicides sur le feuillage (décoloration principalement). Ce phénomène s'explique par les importants cumuls de précipitations qui conduisent à une migration des herbicides utilisés vers le système racinaire des plantes.

Dans certains cas, on note également un impact sur la formation des tubercules et des déformations de tubercules. A ne pas confondre avec d'autres types de déformations liées au Rhizoctone brun (par exemple). Sur tubercules, on note des fentes de « type éclatement » (cf. photo ci-après), assez caractéristiques de cette manifestation.

**Évaluation du risque :** le risque est lié à la parcelle, aux pratiques herbicides et est accentué cette année par les importants cumuls de pluies.



**Manifestations sur feuillage et sur tubercules** (Crédit Photos : Jérôme POULARD – UNIRÉ et ACPEL)

- **Gastéropodes divers :**

Sur l'Île de Ré, pour quelques parcelles, on note des dégradations de plantes par des escargots. Cela concerne uniquement les premiers rangs en bordure de parcelle (talus). Même si cela est limité en surface, ces dégâts sont assez spectaculaires.

**Évaluation du risque :** problématique localisée à certaines parcelles et aux rangs de bordures.



**Les populations peuvent être élevées et causer de fortes défoliations** (Crédit Photos : Jérôme POULARD – UNIRE)

- **Gibier :**

Dans des parcelles à proximité de terrains en friches (nombreux sur l'île de Ré) et pour certains secteurs exposés, on note des creusements de buttes et des arrachages de plants par des lapins.

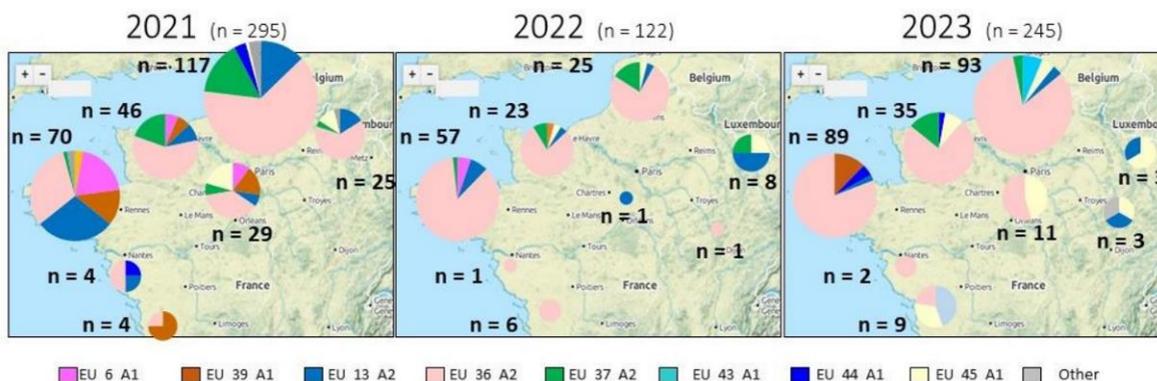
**Évaluation du risque :** variable selon la localisation des parcelles (élevé à proximité des zones de terrains en friches).

## Notes nationales et informations

- **Lien vers la « Liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle actualisée : [ICI](#).**
- **Note « suivi des populations de mildiou de la pomme de terre et de la tomate en France » : [ICI](#)**

Depuis 2013, un suivi des populations de *P. infestans* est organisé chaque année en France pour surveiller ces évolutions, grâce à un réseau mobilisant un grand nombre d'acteurs régionaux (réseau BSV, chambres d'agriculture, instituts techniques, producteurs de plants, coopératives, négociants, industriels, CETA, etc...) et au soutien scientifique d'INRAE. Cette épidémiologie-recherche repose sur :

- Une collecte facilitée d'échantillons biologiques, par simple écrasement d'un tissu symptomatique sur une carte FTA® permettant de fixer et de conserver l'ADN de l'échantillon.
- Une caractérisation génotypique du parasite, à partir de l'ADN contenu sur ces cartes. Ceci fournit l'empreinte génétique de chaque individu, et donc l'identification des principales lignées clonales et variants nouveaux présents sur le territoire.



Fréquence des lignes clonales de *Phytophthora infestans* dans les différentes régions françaises en 2021, 2022 et 2023. Chaque lignée est représentée par une couleur, et « n » est le nombre d'échantillons analysés pour chaque région.

- **Information réglementaire DRAAF/SRAL sur les traitements phytosanitaires en période de floraison :**

Par la décision n°467728 du 26 avril 2024, le Conseil d'Etat a annulé la **liste des cultures qui ne sont pas considérées comme attractives pour les abeilles ou d'autres insectes pollinisateurs**, telles que mentionnées à l'article 1er de l'arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, **en tant qu'elle mentionne la lentille, le pois (*Pisum sativum*), le soja et la vigne.**

En conséquence, les dispositions de l'arrêté sus visé s'appliquent **donc désormais aussi aux cultures de la lentille, du pois (*Pisum sativum*), du soja et de la vigne**. Ainsi en période de floraison de ces cultures, comme pour tout autre culture attractive, ces cultures ne peuvent être traitées en utilisant des produits phytopharmaceutiques que dans les 2h qui précèdent le coucher du soleil et dans les 3h qui suivent le coucher du soleil, conformément à l'article 3 de ce même arrêté. Toutefois, par dérogation à ce principe, l'utilisation d'un produit sur la culture lorsqu'elle est en floraison et sur les zones de butinage est possible dès lors que des mesures de gestion sont prises par arrêté pris en application du II de l'article L. 201-4 du code rural et de la pêche maritime pour des **organismes réglementés** au titre de l'article L. 251-3 du même code, comme par exemple pour la mise en œuvre des traitements de lutte obligatoires contre la cicadelle vectrice de la flavescence dorée.

*Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).*

*" Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité ".*

**Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Pomme de terre sont les suivantes :**

CIA 17-79, CDA 19, CDA 23, CDA 47, FREDON Nouvelle-Aquitaine, Comité Centre et Sud,  
Midi Agro Consultant, Ortolan, Coopérative UNIRÉ et ACPEL.